



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 146 et 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	(Dollars É.-U.)
Crédit ouvert pour 2008/09	54 851 100
Dépenses de 2008/09	54 728 000
Solde inutilisé de 2008/09	123 100
Crédit ouvert pour 2009/10	54 412 700
Dépenses prévues pour 2009/10 ^a	54 412 400
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10 ^a	300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	57 040 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	56 894 600

^a Prévisions au 31 janvier 2010 (voir annexe).

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 27 et 28, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 145 400 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de



la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations (A/64/660). Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de l'UNFICYP et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Pour son examen du rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/629), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (CCC) relatives à la Force (voir A/64/5 (Vol. II), chap. II). Son rapport d'examen du rapport du CCC est publié sous la cote A/64/708. **Le Comité consultatif souligne à nouveau que la Force doit donner suite sans tarder aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui lui sont adressées.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'UNFICYP figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Par sa résolution 62/255, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 54 851 100 dollars (montant net : 52 545 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Ce montant comprenait 17 497 785 dollars, sous forme de contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote, équivalant au tiers du montant net du crédit ouvert, et 6,5 millions de dollars versés par le Gouvernement grec. Les dépenses engagées au cours de cet exercice ont atteint 54 728 000 dollars (montant net : 52 346 700 dollars). Le solde inutilisé de 123 100 dollars (montant net : 199 200 dollars) représente 0,2 % du montant brut alloué. Une analyse des écarts est donnée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/64/533).

6. Le solde inutilisé de l'exercice s'explique principalement par : a) la réduction du montant des dépenses effectivement engagées pour la relève des contingents, du fait du recours à des vols réguliers et, pour certains contingents, à des vols militaires nationaux; b) un taux de vacance de postes supérieur à celui prévu au budget pour le personnel recruté sur le plan national (6,2 % contre 2 %).

7. Les économies potentielles ont été en partie annulées par les facteurs suivants : a) la révision, avec effet au 1^{er} janvier 2009, du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international, dont l'incidence a toutefois été partiellement compensée par un taux de vacance de postes réel de 7 %, contre 5 % prévus; b) des dépenses supérieures aux prévisions à la rubrique Installations et infrastructures, en raison de hausses des tarifs d'électricité et d'eau et d'un accroissement de la consommation d'électricité dû à l'installation de climatiseurs supplémentaires, au câblage en courant triphasé et à la mise en service d'une sous-station haute tension; c) un dépassement des crédits alloués à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, du fait de la fluctuation des taux de change.

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 388 788 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 374 022 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 14 766 000 dollars. Au 16 février 2010, le solde de trésorerie était de 5,8 millions de dollars. Après déduction de la réserve opérationnelle de trois mois, d'un montant de 10 504 000 dollars, la Force accusait un déficit de trésorerie de 4 704 000 dollars. **Le Comité consultatif reste préoccupé par le fait que la situation financière de la Force reste précaire, ce qui risque d'entraîner des retards dans les remboursements aux pays fournisseurs de contingents** (voir aussi A/63/746/Add.9, par. 10).

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009, les montants à rembourser au titre des contingents étaient estimés à 9 189 000 dollars et ceux dus au titre du matériel appartenant aux contingents étaient d'environ 347 000 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, depuis la création de la mission, 283 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 590 000 dollars et 1 demande était en instance de règlement. **Le Comité espère que la demande en instance sera réglée sans tarder.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2010, les chiffres de l'exercice 2009/10 concernant l'occupation des postes de la Force s'établissaient comme suit :

	Nombre de postes autorisés ^a	Nombre de postes pourvus	Taux de vacance (pourcentage)
Contingents	860	855	0,6
Police des Nations Unies	69	69	—
Personnel recruté sur le plan international	39	38	2,5
Personnel recruté sur le plan national	113	110	2,6

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2009/10 (voir annexe). Au 31 janvier 2010, les dépenses s'élevaient à 34 783 400 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 55 896 700 dollars, ce qui représente une économie prévue de 300 dollars par rapport au crédit de 55 897 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force dans sa résolution 186 (1964). Il l'a prorogé le plus récemment, jusqu'au 15 juin 2010, par sa résolution 1898 (2009).

14. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui à la mission pour 2010/11 sont décrites aux paragraphes 6 à 9 du projet de budget (A/64/629). Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport en question, la Force continuera de seconder son chef de mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le principal conseiller et l'adjoint du Conseiller spécial du Secrétaire général, en fournissant à la mission de bons offices qu'il mène en faveur des pourparlers de paix une assistance technique et logistique. Le Comité consultatif a été informé que ces prestations sont fournies contre remboursement et qu'elles comprennent un appui dans les domaines suivants : finances, gestion du personnel, services généraux, services du génie, approvisionnement, transport, informatique et communications, et services de sécurité. Les quartiers généraux de la mission de bons offices et de la Force sont situés dans le même complexe, dans l'ancien aéroport de Nicosie, à environ 1,2 kilomètre l'un de l'autre.

15. Le Comité ayant demandé quel était le lien entre les fonctions de la mission de bons offices et celles de la Force, il lui a été répondu que, si les deux entités œuvraient à un règlement global du problème de Chypre, leurs activités diffèrent, celles de la mission de bons offices étant axées sur les démarches de négociation, tandis que l'UNFICYP fournissait un appui à ces démarches en aidant à faire naître un climat social et politique propice aux négociations entre les communautés.

16. Dans son rapport sur le projet de budget de l'UNFICYP pour 2009/10, le Comité consultatif avait recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner de nouveau les structures de la Force et de la mission de bons offices du Secrétaire général pour Chypre, de façon à éviter les chevauchements d'activités techniques et d'appui, et de lui rendre compte à sa soixante-quatrième session dans le cadre du projet de budget suivant relatif aux missions politiques spéciales et, par la suite, dans le cadre du projet de budget suivant de la Force (A/63/746/Add.9, par. 25). Le Comité a été informé que cet examen n'avait pas été effectué. **Le Comité regrette que l'examen demandé n'ait pas été effectué et espère que cela sera fait sans tarder, dans un souci de rigueur, et qu'il en sera rendu compte à la fois dans le cadre du prochain projet de budget relatif aux missions politiques spéciales et dans le cadre du prochain projet de budget de la Force, conformément à sa recommandation antérieure que l'Assemblée avait faite sienne (voir résolution 63/290). Le Comité estime aussi que, dans les domaines d'activité des missions où plus d'une entité des Nations Unies joue un rôle, il convient de fournir systématiquement dans les projets de budget des renseignements détaillés sur la coordination, les effets de synergie et les structures d'appui partagées.**

17. Comme indiqué dans le projet de budget, les crédits demandés au titre de l'informatique et des communications pour 2010/11 ont diminué par rapport à l'exercice précédent, du fait du lancement d'un programme de régionalisation qui

devrait permettre de gérer plus efficacement les pièces de rechange et la prestation de services (A/64/629, par. 9). L'économie attendue pour l'UNFICYP en 2010/11 est estimée à 106 000 dollars (ibid., par. 21).

18. Le programme de régionalisation des communications et de l'informatique concerne quatre missions de maintien de la paix établies de longue date et géographiquement très proches (l'UNFICYP, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve), qui ont comme clientèle pour ces services un effectif global de 16 693 personnes, bénéficiant de l'appui technique de 207 spécialistes. À elles quatre, ces missions gèrent des stocks de matériel informatique et télématique d'une valeur supérieure à 55 millions de dollars et ont un budget annuel de quelque 30 millions de dollars.

19. Le Comité consultatif a été informé que, jusqu'alors, l'appui et la coopération entre missions s'organisaient informellement et dans la mesure du possible. Afin d' étoffer les capacités et d'homogénéiser l'appui, le Secrétaire général propose de constituer une structure régionale unifiée qui serait chargée de la gestion des activités informatiques et télématiques et qui ne serait pas centralisée dans une seule mission. Le Comité a été informé que le projet de coordination régionale des services permettrait non seulement d'éliminer des doubles emplois dans les dispositifs de continuité des opérations et de reprise après sinistre, mais aussi de faire des économies d'échelle sur les plans des ressources humaines, de la formation et des achats de matériel, tout en homogénéisant les services offerts aux différentes missions. S'agissant de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre, le Comité a appris que l'UNFICYP fournirait aux trois autres missions une capacité régionale de stockage de données. Cette proposition comprend la création, par reclassement de postes existants, d'un poste de chef régional des services de communications et d'informatique, prévu dans le projet de budget de la FINUL, et d'un poste de chef adjoint, compris dans celui de la FNUOD.

20. Le Comité consultatif a été informé que le projet produirait notamment les résultats suivants : suppression à compter du 1^{er} juillet 2010 de 17 postes compris dans le budget de la FINUL (7 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 postes d'agent recruté sur le plan national), baisse des dépenses de matériel grâce à la réduction des stocks régionaux de pièces détachées (celles-ci ne représenteront plus que 5 % de la valeur totale des stocks, contre 7,5 % actuellement), uniformisation des plates-formes matérielles utilisées, diminution des frais afférents aux services commerciaux de télécommunications en raison d'une moindre utilisation du répéteur de satellite régional, et gains d'efficacité découlant de l'homogénéisation des services fournis. Les prévisions initiales font état d'une économie annuelle récurrente de plus de 3,5 millions de dollars pour les quatre missions. **Le Comité juge fondée la proposition visant à renforcer et formaliser la coordination régionale des services informatiques et télématiques.** Il examine cette question plus en détail dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

B. Ressources nécessaires

21. Le projet de budget de l'UNFICYP pour 2010/11 comprend un total de 57 040 000 dollars, soit 2 627 300 dollars (4,8 %) de plus que le crédit ouvert pour 2009/10 (54 412 700 dollars). Une analyse des variations figure à la section III du projet de budget (A/64/629). Elles sont dues notamment à : a) une augmentation de 1 032 500 dollars des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, essentiellement en raison de l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis, conformément aux prévisions de la Banque mondiale pour 2011, contre un taux de 0,773 euro appliqué dans le budget pour 2009/10; b) un accroissement de 724 100 dollars des dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructures, du fait de la hausse du coût des services d'entretien prévue dans les nouveaux contrats de restauration, de nettoyage et d'élimination des déchets, ainsi que de la hausse des tarifs d'électricité, d'eau et de gaz, et des frais de construction supplémentaires occasionnés par l'installation de trois nouvelles sous-stations.

22. Le projet de budget couvre le déploiement d'une composante militaire de 860 soldats, d'une composante Police des Nations Unies comptant 69 personnes et d'une composante civile comprenant 40 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont un agent occupant 1 poste de temporaire), 113 recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies. Une augmentation nette de deux postes de temporaire est proposée.

1. Militaires et personnel de police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11^a</i>	<i>Variation</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

^a Un taux de vacance de postes de 1 % a été appliqué aux contingents et au personnel de police.

23. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 24 249 200 dollars, soit une hausse de 405 700 dollars (1,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent (23 843 500 dollars). Cette variation résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, qui entraîne une augmentation des dépenses à engager au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des rations.

24. Le Comité consultatif note que la mission continuera de faire appel à des avions de ligne pour la relève de l'un de ses contingents, plutôt que d'affréter des avions, ce qui entraîne des économies. **Le Comité recommande que les enseignements tirés de cette expérience soient diffusés pour application éventuelle dans d'autres missions, lorsque cela est possible.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	39	39	–
Personnel recruté sur le plan national	113	113	–
Postes de temporaire	–	1	1
Volontaire des Nations Unies	–	1	1

25. Les ressources demandées pour le personnel civil en 2010/11 s'élèvent à 15 828 000 dollars, soit une progression de 1 385 800 dollars (9,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2009/10. Un taux de vacance de postes de 5 % et 2 %, respectivement, a été appliqué aux prévisions de dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international et celui recruté sur le plan national.

26. L'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (207 900 dollars de plus que l'exercice précédent) s'explique principalement par le nouveau barème des traitements entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, la hausse de 1 032 500 dollars provient surtout de l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis, conformément aux prévisions de la Banque mondiale pour 2011, contre un taux de 0,773 euro appliqué dans le budget pour 2009/10. Pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies, l'augmentation de 41 900 dollars résulte principalement de la proposition qui a été faite de créer un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Conseiller principal. À la rubrique « Postes de temporaire », l'augmentation de 103 500 dollars tient essentiellement à la proposition qui a été faite d'ajouter un poste de temporaire réservé à un spécialiste des affaires civiles (P-2).

27. Comme indiqué au paragraphe 15 du projet de budget, le titulaire du poste de Volontaire des Nations Unies fournirait aux composantes organiques et administratives de la Force des conseils et une assistance juridiques sur diverses questions. Le Comité consultatif a été informé qu'il y avait actuellement un juriste de classe P-4 au Bureau du Conseiller spécial. **Le Comité estime qu'il devrait être possible, dans une mission stable et établie de longue date comme l'UNFICYP, de réaliser des gains d'efficacité permettant de réduire les effectifs nécessaires (voir aussi le paragraphe 16 ci-dessus). Vu le caractère général des fonctions proposées, le nouveau poste de Volontaire des Nations Unies qui est envisagé semble destiné à renforcer les capacités juridiques dont dispose le Bureau. De l'avis du Comité, il devrait être possible de satisfaire les besoins correspondant à ces fonctions au moyen des ressources existantes. Il émet donc un avis défavorable concernant le poste de Volontaire des Nations Unies proposé.**

28. La création proposée d'un poste de temporaire réservé à un spécialiste des affaires civiles (P-2), financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), aurait pour but de renforcer les moyens dont la Force dispose pour s'investir dans des activités de représentation à tous les niveaux et pour entreprendre des activités de suivi et de facilitation, de renforcement de la confiance, de gestion des conflits et d'appui aux efforts de réconciliation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que

cette demande reprenait pour l'essentiel une demande qui figurait dans le projet de budget pour 2009/10, demande qu'il n'avait pas soutenue [voir A/63/746/Add.9, par. 22 a)] et que l'Assemblée générale n'avait pas approuvée (voir résolution 63/290). Il s'agissait alors d'un poste P-3 dont le titulaire aurait rempli des fonctions assumées par des membres de la Police des Nations Unies qui sont relevés tous les ans. **Le Comité n'a toujours pas entendu de raison convaincante pour laquelle l'exécution de ces fonctions ne devrait pas dépendre de postes sujets à relève périodique. Il recommande donc que cette proposition ne soit pas approuvée.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2009/10</i>	<i>Montant prévu pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
16 127 000	16 962 800	835 800

29. Les prévisions de dépenses opérationnelles pour 2010/11 font apparaître une augmentation de 835 800 dollars, soit 5,2 %, par rapport au crédit ouvert pour 2009/10.

Installations et infrastructures

30. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour 2010/11 s'élèvent à 8 438 000 dollars, soit 724 100 dollars (9,4 %) de plus que le montant alloué en 2009/10. L'augmentation tient principalement à l'accroissement des crédits demandés au titre des services d'entretien, conformément aux nouveaux contrats conclus pour les services de restauration, de blanchisserie, de nettoyage et de gestion des déchets, ainsi qu'à la hausse des dépenses au titre de l'approvisionnement en électricité, en eau et en gaz et des services de construction, en raison de l'installation de trois sous-stations supplémentaires au camp des Bérêts bleus. Elle est en partie compensée par la réduction des crédits demandés pour l'achat de groupes électrogènes, de fournitures d'entretien et de bâtiments préfabriqués.

31. Le Comité consultatif a obtenu communication de renseignements actualisés sur l'avancement des travaux de rénovation menés par le Gouvernement chypriote au camp Saint-Martin (secteur 1) et à l'hôtel Ledra Palace (état-major du secteur 2). Il a été informé que les travaux se poursuivaient par phases afin que les camps restent pleinement opérationnels pendant les rénovations. Au camp Saint-Martin, trois des plus grands bâtiments ont été intégralement remis à neuf. Les travaux restants, qui devraient être achevés au début de 2011, consistent notamment à remettre en état deux bâtiments à usage de logement et à installer une nouvelle sous-station électrique et un nouveau réseau électrique desservant tout le camp.

32. Le Comité consultatif a été informé que les travaux de rénovation de l'hôtel Ledra Palace avançaient lentement, en partie à cause de l'état de délabrement du bâtiment, qui n'était pas connu au départ, et que ces travaux devaient s'achever au plus tard le 31 décembre 2011. Le Comité rappelle qu'il lui avait été dit, lors de son examen du projet de budget pour 2009/10, que les travaux devaient être achevés avant le 31 décembre 2010 (ibid., par. 31). **Le Comité note l'avancement des deux projets de rénovation et ne doute pas que tout sera fait pour les mener à bien.**

Transports aériens

33. Le montant prévu au titre des transports aériens pour 2010/11 s'élève à 1 836 400 dollars, en augmentation de 289 000 dollars (18,7 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères, en raison de la hausse du coût des heures de vol et du carburant pour deux appareils. Il est indiqué dans le projet de budget que ce montant permettrait de financer l'exploitation et l'entretien de trois hélicoptères (dont un fourni à titre gracieux par le Gouvernement argentin pour remplacer l'un des deux autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne), ainsi que la livraison de 240 000 litres de carburant.

V. Conclusion

34. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 31 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/533). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, soit 123 100 dollars, ainsi que les 820 400 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui devront être arrêtées par l'Assemblée.**

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 38 du projet de budget (A/64/629). **Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'ouvrir un crédit de 56 894 600 dollars au titre du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'UNFICYP.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/533)
- Projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/629)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/63/746/Add.9)

- Résolution 62/255 de l'Assemblée générale relative au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 1898 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses effectives et prévues de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010			Montants prévus du 1 ^{er} février au 30 juin 2010				
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses engagées + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010	Écart (en pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) – (5)	(7) = (6) + (1)	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	
Contingents	20 927,1	13 261,7	7 665,4	6 738,4	20 000,1	927,0	4,4	Recours à des avions de ligne plutôt qu'à des vols affrétés pour la relève de contingents, les économies correspondantes étant annulées en partie par l'allongement de la durée de la période de versement de l'indemnité de permission, passée de 7 à 15 jours pour chaque période de service de 6 mois
Police des Nations Unies	2 916,4	2 729,0	187,4	312,2	3 041,2	(124,8)	(4,3)	Appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar des États-Unis
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	23 843,5	15 990,7	7 852,8	7 050,6	23 041,3	802,2	3,4	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 588,0	3 919,3	2 668,7	2 644,8	6 564,1	23,9	0,4	
Personnel recruté sur le plan national	7 662,2	4 775,9	2 886,3	3 859,3	8 635,2	(973,0)	(12,7)	Dépenses plus importantes que prévu du fait de l'entrée en vigueur au 1 ^{er} septembre 2009 d'un nouveau barème des traitements
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	

	Du 1 ^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010			Montants prévus du 1 ^{er} février au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses engagées + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010	Écart (en pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) – (5)	(7) = (6) + (1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	192,0	60,3	131,7	65,0	125,3	66,7	34,7	Dépenses inférieures aux prévisions pour le remplacement provisoire de membres du personnel en congé maladie de longue durée ou en congé maternité
Total partiel	14 442,2	8 755,5	5 686,7	6 569,1	15 324,6	(882,4)	(6,1)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages	506,8	129,2	377,6	145,0	274,2	232,6	45,9	Dépenses inférieures aux prévisions pour les voyages aux fins de la formation et autres
Installations et infrastructures	7 713,9	4 617,4	3 096,5	3 288,0	7 905,4	(191,5)	(2,5)	Dépenses d'électricité plus importantes que prévu et règlement de sommes dues au titre d'exercices antérieurs
Transports terrestres	3 530,1	3 002,3	527,8	780,9	3 783,2	(253,1)	(7,2)	Coûts supérieurs aux prévisions en ce qui concerne le carburant et les services d'entretien de véhicules
Transports aériens	1 547,4	305,5	1 241,9	1 265,4	1 570,9	(23,5)	(1,5)	
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Communications	978,6	741,4	237,2	192,6	934,0	44,6	4,6	
Informatique	839,1	730,8	108,3	91,1	821,9	17,2	2,0	
Santé	401,3	169,8	231,5	135,5	305,3	96,0	23,9	Dépenses moins importantes que prévu pour l'achat de matériel médical et dentaire et de médicaments
Matériel spécial	9,6	0,5	9,1	–	0,5	9,1	94,8	Aucun achat de matériel d'observation nocturne

	Du 1 ^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010			Montants prévus du 1 ^{er} février au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses engagées + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010	Écart (en pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) – (5)	(7) = (6) + (1)	
Fournitures, services et matériel divers	600,2	340,3	259,9	110,8	451,1	149,1	24,8	Dépenses moins importantes que prévu au titre de la formation, du fret et des achats de matériel divers
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	16 127,0	10 037,2	6 089,8	6 009,3	16 046,5	80,5	0,5	
Total brut	54 412,7	34 783,4	19 629,3	19 629,0	54 412,4	0,3	–	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 271,7	1 111,0	1 160,7	1 240,4	2 351,4	(79,7)	(3,5)	
Total net	52 141,0	33 672,4	18 468,6	18 388,6	52 061,0	80,0	0,2	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 484,3	170,7	1 313,6	1 313,6	1 484,3	–	–	
Total	55 897,0	34 954,1	20 942,9	20 942,6	55 896,7	0,3	–	

